

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 1/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Autres désignations:

UFI: 2M30-E0RQ-G005-MV99

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Versiegelungsmittel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 2)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation.



GHS09

Environnement

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 2/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Conseils de prudence Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans
------	--





2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1675-54-3 N°CE: 216-823-5	Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H315-H317-H319-H411-EUH205	90 - < 95 Pds %
n°CAS: 107-98-2 N°CE: 203-539-1	1-methoxypropan-2-ol STOT SE 3, Flam. Liq. 3   Attention H226-H336	10 - < 15 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 3/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Eau ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 4/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	① 100 ppm (360 mg/m ³) ② 200 ppm (720 mg/m ³) ④ MAK-Wert 8h / SSC, B
IOELV (EU)	1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	① 100 ppm (375 mg/m ³) ② 150 ppm (568 mg/m ³) ④ MAK-Wert 8h / SSC, B ⑤ (May be absorbed through the skin.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 5/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

8.1.2. valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	20 mg/L	① 1-Methoxypropan-2-ol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	4,93 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,75 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	553,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	369 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	43,9 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	183 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	78 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme dermique (systémique)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	33 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par voie orale (répété)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,006 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,001 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	10 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,341 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,034 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan n°CAS: 1675-54-3	0,065 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	10 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	1 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	52,3 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	5,2 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 6/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	100 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)
1-methoxypropan-2-ol n°CAS: 107-98-2	4,59 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

lunettes à coques

Protection de la peau:

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	6	20 °C		
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	120 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	31 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	270 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,5 - 13,7 Vol-%			
Pression de la vapeur	17,1 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 7/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

paramètre		à °C	méthode	Remarque
Densité	1,13 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	facilement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	800 - 1 200 mPa*s	20 °C		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
1675-54-3	Bis-(4-(2,3-époxypropoxy)-phényl)-propan	DL50 par voie orale: 2 000 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Ratte)
107-98-2	1-méthoxypropan-2-ol	DL50 par voie orale: 4 016 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 8/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
1675-54-3	Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan	CL50: 1,75 mg/l 4 d EC50: 1,7 mg/l 2 d ErC50: >11 mg/l 3 d NOEC: 0,3 mg/l 21 d
107-98-2	1-methoxypropan-2-ol	CL50: >6 800 mg/l 4 d (Leuciscusidus) ErC50: >1 000 mg/l 3 d (Selenastrum capricornutum) EC50: 23 300 mg/l 2 d (Daphnia magna)

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
1675-54-3	Bis-(4-(2,3-epoxipropoxy)-phenyl)-propan	—
107-98-2	1-methoxypropan-2-ol	—

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 9/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Code des déchets produit:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
08 04 09 *	Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*: soumis à une documentation

Code des déchets conditionnement:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.





Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviatile (ADN)	
14.1. N° UN		
3082	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bis-(4-(2,3-époxypropoxy)-phényl)-propan)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bis-(4-(2,3-époxypropoxy)-phényl)-propan)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
 9	 9	
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	
14.5. Dangers pour l'environnement		
		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 10/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviiale (ADN)	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601, 650 Quantité limitée (LQ): 5 L Danger n° (code Kemler): 90 Code de classification: M6 Remarque:	Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601, 650 Quantité limitée (LQ): 5 L Code de classification: M6 Remarque:	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 11/11

VDW 720 Versiegelungsmittel Komponente B

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Chiresa AG
Theo Rüd
Landstrasse 2
CH-5300 Turgi
Telefon: +41 (0)58/400 07 87
Natel: +41 (0)76/565 48 29
E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.